

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 avril 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabrice MAGNET, Maire.

Présents : F. MAGNET, F. SOULHAT, A.K. QUEMENER, F. SOULIER, S. MONTOURCY, J.P. FAURE, N. BARDIN, C. BERTAUD, P. BOUTET, J.CURE, M. DEMAY, M. GADEAU, E. JOANNY, C. MARTINHO, P. PEYRALBE, C. PRAT, F. ROUGANE, G. SOLA

Absente excusée: M. Planche donne pouvoir à Martine Gadeau

Secrétaires de séance : Emilia Joanny et Cécile Bertaud.

Ordre du jour :

- *Vote des taux d'imposition 2016*
- *Vote du BP 2016 Commune*
- *Fixation surtaxe assainissement*
- *Vote du BP 2016 Assainissement*
- *Rémunération d'un Agent contractuel cuisine*
- *Rémunération personnels enseignants assurant des animations dans le cadre du TAP*
- *Acquisition panneaux pour « Le Marais »*
- *Etude géotechnique extension vestiaire douche du stade de rugby*
- *Contrôle technique et coordination sécurité extension vestiaire douche du stade de rugby*
- *Maîtrise d'œuvre extension vestiaire douche du stade de rugby*

- *Rapport des commissions*

- *Questions diverses*

Remarque concernant le précédent compte-rendu :

Marcel Demay signale que dans le dernier compte rendu, certaines de ses remarques ont été omises ainsi que certains chiffres concernant les comptes administratifs, et souhaite que tous les commentaires soient notés. Franck Soulhat précise qu'ils seront ajoutés au texte définitif.

Le compte-rendu du 18 février 2016 et le registre des délibérations sont approuvés à l'unanimité.

M. le Maire demande que le déroulé de l'ordre du jour soit modifié et les votes des budgets décalés, deux conseillers ne pouvant en effet être présents à l'ouverture de la séance.

Objet : Rémunération d'un agent contractuel au restaurant scolaire (adjoint technique de 2^{ème} classe)

M. le Maire rappelle la délibération du 22/05/2014 autorisant le recrutement d'agents pour faire face à des besoins saisonniers ou occasionnels.

Il fait savoir que le congé de maladie de l'agent responsable de la cantine est prolongé et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement pendant son absence.

Il propose à l'assemblée de déterminer des modalités de rémunération applicables spécialement à ce poste, qui sera recruté comme agent contractuel à la cantine de l'école primaire.

Où cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'établir la rémunération de cet agent sur la base de l'indice Brut 364 - IM 338, correspondant au 9^{ème} échelon de l'échelle 3 du grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe.

Objet : Rémunération personnels enseignants assurant des animations dans le cadre du TAP

M. le Maire rappelle l'organisation des nouveaux rythmes scolaires et notamment les animations dans le cadre du TAP.

Il précise qu'une enseignante accepte de participer au TAP, et qu'il convient de prévoir sa rémunération.

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°66-787 du 14/10/1966 fixant le taux de rémunération de certains travaux supplémentaires effectués par les instituteurs en dehors de leur service normal ;

Vu le décret n°92-1062 du 01/10/1992 modifiant le décret n°66-787 du 14/10/1966 relatif à la rémunération des travaux supplémentaires des professeurs d'école ;

Vu le décret n°2010-761 du 07/07/2010 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation ;

Vu le décret n°2013-77 du 24/01/2013, relatifs à la réforme des rythmes scolaires et notamment aux activités dans le cadre du TAP ;

Où cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** de fixer à **21,86 € le taux horaire** pour le personnel enseignant (professeur des écoles de classe normale) qui participera à l'animation des TAP dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.
- **Précise** que les dépenses en résultant seront imputées au Budget Communal.

Objet : Acquisition panneau

M. Le Maire informe l'assemblée qu'un arrêté du 26 octobre 2001 fixe à 500 euros toutes taxes le seuil du montant unitaire des biens pouvant être affectés en section d'investissement. Toutefois le Conseil Municipal peut décider d'inscrire en section d'investissement toutes les acquisitions de biens ayant une durée prévisible de vie supérieure à 4 ans et d'un montant inférieur à cette somme.

Où cet exposé, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'inscrire en section d'investissement le matériel suivant :

pour « Le Marais » :

Maurice MESTRE, imputation 2152

- 12 panneaux alu sandwich fixés sur poteaux galva et brides pour signalisation et marquage en adhésif.

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016.

Vote du BP 2016 commune

Franck Soulhat présente le projet du budget communal 2016.

Le budget s'élève à 2 444 564 € pour la section fonctionnement en recettes et en dépenses et à 2 798 935 € en recettes et dépenses pour la section d'investissement.

Il signale que le budget est présenté avec une baisse d'environ 10 % pour les dépenses de fonctionnement.

Il indique également que les dépenses de personnel continuent de progresser selon la volonté du législateur, tant au niveau des charges que du point d'indice de la fonction publique revalorisé de 1.2 %. Il rappelle qu'en 2015, l'équivalent d'un emploi à temps plein a été effectué pour assurer deux remplacements en maladie et qu'en 2016 une employée est toujours en maladie longue durée.

Ecole primaire : M. le Maire explique que dans le budget est compris, pour l'école primaire, suite à l'ouverture de la nouvelle classe, un ordinateur, un tableau numérique et du mobilier.

Il informe également que le lave-vaisselle de la cantine de l'école primaire est en panne et qu'il faut prévoir environ 3 200 € pour son remplacement.

Tarif cantine : M. le Maire proposera certainement au conseil municipal, de mai ou juin, une augmentation du tarif de la cantine de 0.20 €. Il rappelle le prix du repas actuel : 3.40 €. Pour les communes de l'ensemble intercommunautaire, le coût du repas est compris entre 3.80 € et 4.20 € (hormis Chappes 3.00 €).

Il informe également de l'achat d'un logiciel pour la gestion des inscriptions de la cantine et de la garderie (inscription, pointage et facturation). Cette informatisation allègera le travail de saisie. Son coût est estimé à 3 200 € et à environ 400 € pour la maintenance annuelle.

Achat véhicule : Il indique que le camion acheté fin 2015 est inscrit dans le budget.

Signalisation : Les panneaux de rues et numérotations sont prévus dans ce budget ainsi que les panneaux directionnels pour une estimation de 5 000 €.

Urbanisme : Une prévision de 6 000 € est inscrite pour régulariser les acquisitions de terrains (parties de voiries restées sur le domaine privé).

Subventions des Associations : Compte tenu des finances contraintes des collectivités, M. le Maire informe d'une baisse générale des subventions de 5 % pour toutes les dotations aux associations et envisage pour 2017 la mise en place d'un nouveau système de subventionnement au regard des effectifs, du salariat, du taux d'épargne et de la participation aux festivités de la commune.

Accessibilité : Il rappelle tous les bâtiments qui sont conformes à la mise aux normes : Petit Clocher, Mairie, école primaire salle des fêtes et salle des sports. Pour 2016, la réalisation des travaux d'accessibilité est prévue à la bibliothèque et à la Poste.

Fontaines : Il fait part du projet de remettre la fontaine de la mairie en marche, des études sont actuellement en cours. Un budget de 3000 € est également prévu pour finir les travaux de la fontaine place du foirail : serrurerie, peinture, chaîne à godets.

Frais d'études : Une Prévision pour des frais d'étude est inscrite pour l'aménagement de la route de Maringues (essentiellement trottoirs et espaces verts), les abords de l'église et pour une étude de faisabilité de la maison des associations.

Sécurité :

Sont inscrites au budget les dépenses suivantes :

- Les jeux commandés en 2015 pour le square (ils sont installés) ;
- La voie piétonne le long du talus du champ des Juifs ;
- Les aménagements des abords du square (trottoirs, grille barreaudée identique à celle de l'école primaire) ;
- Traçage des bandes cyclables et mise en place d'aménagements de sécurité suivant le rendu du cabinet SORMEA par rapport au plan de circulation.

Après examen du budget unique 2016, le Conseil Municipal procède au vote.

Le budget 2016 est approuvé à l'unanimité.

Objet : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de procéder au vote du taux des taxes locales pour l'année 2016.

Il rappelle les différents taux appliqués en 2014 et 2015 et propose de reconduire ces mêmes taux pour le budget 2016 à savoir :

• Taxe d'habitation	=	10,21 %
• Foncier bâti	=	16,01 %
• Foncier non bâti	=	90,96 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition et de les reconduire à l'identique sur 2016 soit :

- Taxe d'habitation = 10,21 %
- Foncier bâti = 16,01 %
- Foncier non bâti = 90,96 %

CHARGE M. le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Remarque

Pierre Boutet pense que le taux des taxes est déjà élevé. Franck Soulhat l'informe que, par rapport aux autres communes de notre strate, nos taux sont dans la moyenne. Il distribue à cet effet aux membres du Conseil un tableau « indicatif » reprenant le taux des taxes de toutes les communes de la future communauté de communes.

Une réflexion s'imposera cependant dans un avenir très proche en raison de la baisse des dotations de l'état.

Vote du BP 2016 Assainissement

Franck Soulhat présente le projet du budget d'assainissement pour 2016.

Le budget s'élève à 192 665 € pour la section exploitation en recettes et en dépenses et à 2 709 622 € en recettes et dépenses pour la section d'investissement.

Après examen du budget d'assainissement 2016, le Conseil Municipal procède au vote.

Le budget 2016 est approuvé à l'unanimité.

Objet : Fixation de la surtaxe d'assainissement pour 2016

M. Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'ils disposent, pour 2016 de toute liberté pour fixer le montant de la surtaxe d'assainissement revenant la commune et rappelle que l'année précédente la redevance d'assainissement se décomposait comme suit :

- sur la consommation : 1,26 € hors TVA par m³
- sur l'abonnement : 19,50 € hors TVA

M. le Maire explique que le coût de financement de la nouvelle station contraint la municipalité et que pour poursuivre et sécuriser notre politique d'assainissement, il est nécessaire de revoir cette taxe à la hausse.

M. le Maire propose donc au Conseil Municipal de fixer à 1,50 € hors TVA par m³ et à 20,00 € hors TVA par abonnement, le montant de la surtaxe d'assainissement à facturer en 2016 pour le compte de la commune.

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de fixer pour 2016 :

- surtaxe d'assainissement communale hors TVA par m³ : 1,50 € hors TVA
 - abonnement : 20,00 € hors TVA
-

RAPPORT DES COMMISSIONS

Travaux en cours

Maison médicale

Anne-Karine Quemener informe que la consultation des entreprises a été lancée le 30 mars jusqu'au 04 mai. Il convient de prévoir une date pour l'ouverture des plis début mai. Les travaux pourraient ainsi débuter en septembre.

L'estimation de l'économiste était de 780 000 €, compte tenu du contexte économique actuel, nous espérons obtenir des offres de prix inférieures.

Anne-Karine Quemener informe l'assemblée des professionnels de santé intéressés pour une installation : 4 médecins, la dentiste qui va s'associer à un collaborateur, le cabinet d'infirmières. Il resterait deux cabinets libres, des orthophonistes et sages-femmes ont contacté la mairie et pourraient rejoindre le projet.

Elle signale que les demandes de subventions ont été déposées (DETR et FEADER). Les subventions ont été conditionnées à l'obtention de la labellisation par l'ARS : cette labellisation a été obtenue.

Vestiaires du rugby

Anne-Karine Quemener informe que l'estimation de départ de 300 000.00 € TTC est certainement un peu forte car les plans ont évolué vers une version plus simple techniquement. De plus, les prix de la construction sont actuellement assez bas. L'objectif étant de construire un nouveau club house pour pouvoir démolir le bâtiment qui en fait office actuellement sur la place Etienne Clémentel, et de rajouter deux vestiaires en plus. En conséquence, M. le Maire propose donc les délibérations suivantes :

Objet : Etude géotechnique extension bâtiment vestiaires douches du stade de rugby

M. Le Maire indique qu'il est nécessaire de désigner un prestataire pour l'étude géotechnique pour l'extension bâtiment vestiaires douches du stade de rugby.

3 sociétés ont été consultées :

- SIC INFRA 63 - 149, Rue Aristide Daubrée - 63730 LES MARTRES DE VEYRE
soit 1 500,00 € H.T.
- ALPHA BTP Nord - Parc d'activité du Cheix - 63540 ROMAGNAT
soit 1 350,00 € H.T.
- FONDASOL - 11 Rue Guttemberg - 63100 CLERMONT-FERRAND
soit 1 800,00 € H.T.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la proposition de M. Le Maire et désigne la société ALPHA BTP Nord pour l'étude géotechnique de la maison médicale pour un montant de 1 350,00 € H.T.

Objet : Contrôle technique et coordination sécurité santé extension bâtiment vestiaires douches du stade de rugby

M. Le Maire indique qu'il est nécessaire de désigner un prestataire pour le contrôle technique et coordination sécurité santé pour l'extension bâtiment vestiaires douches du stade de rugby.

3 sociétés ont été consultées :

- APAVE - 30, Boulevard M. POURCHON 63000 CLERMONT-FERRAND
soit 5 500,00 € H.T.
- SOCOTEC - Parc Technologique de la Pardieu 19, Avenue Léonard de Vinci - 63063 CLERMONT-FERRAND
soit 3 700,00 € H.T.
- BUREAU VERITAS - 5, rue du Bois Joli - CS 90002 - 63801 COURNON D'AUVERGNE
soit 4 725,63 € H.T.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve la proposition de M. Le Maire et désigne la société BUREAU VERITAS pour le contrôle technique et coordination sécurité santé pour l'extension bâtiment vestiaires douches du stade de rugby pour un montant de 4 725,63 € H.T.

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016.

Objet : Maîtrise d'œuvre extension bâtiment vestiaires douches du stade de rugby

M. Le Maire indique qu'il est nécessaire de désigner un prestataire pour la maîtrise d'œuvre pour l'extension bâtiment vestiaires douches du stade de rugby.

3 sociétés ont été consultées, 2 ont répondu :

- CHM Architectes 127, Avenue de la République 63100 CLERMONT-FERRAND
soit 26 320,00 € H.T.

- Vincent BRUGEROLLES 6, Place Thomas 63000 CLERMONT-FERRAND
soit 31 030,00 € H.T.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve la proposition de M. Le Maire et désigne la société CHM Architectures pour la mission de maîtrise d'œuvre pour l'extension bâtiment vestiaires douches du stade de rugby pour un montant de 26 320,00 € H.T.

Station d'épuration

Anne-Karine Quemener informe que les travaux sont en cours, le premier bassin est achevé, la partie clarificateur du 2^{ème} bassin est terminée également, reste à finir le bassin d'orage autour du clarificateur. La mise en service est prévue pour le mois de juin.

Elle informe qu'une rencontre est également prévue avec SAFEGE, MSE et SEMERAP pour coordonner l'évacuation des boues.

Elle indique qu'une fois les lagunes curées, la plus grande d'entre elles pour une surface d'environ 5 000 m² sera vendue. Une première partie de cette parcelle (environ 3 000 m²) intéresse d'ores et déjà la société BM Travaux (travaux publics).

Elle signale qu'un avenant au contrat d'affermage a été proposé par SEMERAP pour correspondre aux besoins de la nouvelle station. Un devis est attendu de la part de M. Fourneret pour une mission d'aide à la négociation avec SEMERAP au sujet de cet avenant et du nouveau contrat d'affermage qui devra être renouvelé en 2018.

Rue Ste-Cécile

Anne-Karine Quemener rappelle qu'un bureau d'étude a été missionné pour faire une esquisse de l'aménagement de la rue et de la place Marius Seguin. Cependant, cette rue fait parallèlement l'objet d'une demande de subvention pour un plan d'aménagement plus global et plus ambitieux du centre bourg comprenant la place Etienne Clémentel, la portion de rue entre la place et l'église, les abords de l'église, la place Marius Seguin et la rue Ste-Cécile.

Nous attendons donc de savoir si nous pouvons prétendre à l'aide européenne sollicitée pour effectuer les travaux.

En effet, elle explique que la commune peut prétendre à cette subvention (FEADER) car elle dispose d'un monument historique, de moins de 6 000 habitants et d'un label (Villes et villages fleuris). Si notre projet est retenu, il permettrait de réaliser pour environ 1,6 millions d'euros de travaux HT subventionnés à près de 80 %.

Ce qui explique pourquoi il est proposé de différer l'aménagement de cette rue jusqu'à la réponse à la demande de subvention. Le budget estimé est d'environ 390 000 € avec les frais d'études (14 000 €).

Rue du Palais

Anne-Karine Quemener informe que la phase 1 est terminée, les chaussées ont reçu un revêtement provisoire, les enrobés seront faits quand les maisons seront toutes construites pour ne pas les détériorer.

Les arbres ont été plantés par les Services Techniques de la commune (1 047 €) et des rochers ont été installés entre les arbres pour empêcher les occupations sauvages du terrain communal derrière le cimetière. Une partie du fossé longeant ce terrain a été comblée et l'autre busée.

Square

Anne-Karine Quemener informe que les nouveaux jeux en cours d'installation pour être utilisable pendant les vacances de printemps, les panneaux réglementaires sont posés.

Elle signale un budget complémentaire en 2016 pour remplacer la clôture actuelle par une grille barreaudée, dans le style de celle de l'école primaire, et pour refaire les trottoirs.

La question d'installer des sols souples au pied des jeux à la place des gravillons a été étudiée, cependant, le coût est très important (autour de 100 €/m²).

Gendarmerie

Anne-Karine Quemener informe que le bâtiment communal abritant la gendarmerie a été estimé par le Service des Domaines entre 320 000 € et 350 000 €. Une réflexion doit s'engager sur le devenir de cet ouvrage.

Divers

Une propriété face à l'église, frappée d'alignement, a également fait l'objet d'une demande d'estimation auprès des Domaines, pour éventuellement envisager une acquisition et ainsi permettre le réaménagement des trottoirs aux abords de l'église.

Les autres projets de travaux 2016

- Aménagement du centre bourg
- Une voie destinée aux piétons et vélos sera créée au niveau de l'allée des Marronniers, du Parc du Pré Madame au carrefour avec la rue de la République, en contrebas du talus. Cette voie d'une largeur de 1.50 m à 2 m serait idéalement constituée d'un revêtement dur et le talus sera revêtu d'une bâche pour retenir la terre et des végétaux seront implantés pour l'agrémenter. Une consultation sera lancée pour la création de cette voie.

Remarque

Martine Gadeau demande si les travaux de l'Allée des Marronniers seront terminés pour la brocante. M. Le Maire répond que les travaux vont durer environ 1 semaine et qu'ils seront terminés pour cette manifestation.

QUESTIONS DIVERSES

Incivilités

M. le Maire fait part des vols et dégradations sur la commune et fait part également du cambriolage à Intermarché, et rappelle que la sécurité est l'affaire de tous.

Permanence de la Trésorerie

M. le Maire informe que la Trésorerie de Riom envisage de supprimer les permanences des mercredis matin en mairie. Une rencontre est prévue avec la Direction des Finances Publiques et l'ensemble des maires lors du prochain conseil communautaire.

14 Juillet 2016

La fête républicaine rencontre un succès grandissant grâce aux manifestations connexes (animations, jeux, banda...) et le nombre de participants devient très difficile à évaluer. Aussi, pour ajuster au mieux les besoins et éviter les gaspillages et surtout pour éviter de ne pas pouvoir servir l'ensemble des nazadaires présents, le conseil municipal envisage de conditionner la participation au buffet champêtre à une inscription préalable en mairie. La seule condition de participation reste identique : être habitant de la commune. Le principe de gratuité n'est évidemment pas remis en cause. Les coupons d'inscriptions seront disponibles en mairie dès le début du mois de juin.

Horaires d'ouvertures de la mairie

M. le Maire informe que la mairie sera fermée les 06 mai, 15 juillet et 31 octobre.

Communauté de Communes Limagne d'Ennezat

Frédéric Rougane informe l'assemblée que le budget de la communauté de communes va être voté et que des augmentations sont prévues. Le budget du contribuable n'étant pas illimité, il souhaiterait que les élus communautaires de la municipalité fassent le nécessaire pour relayer cette information. Il indique par ailleurs que les tarifs de l'école de musique sont eux aussi en hausse de 7 %.

La séance est levée à 22 h 42

Prochaine réunion du conseil municipal le 19/05/2016